ensuite recousus à des boyaux de mouton pris à l'instant dans le corps de l'animal.

La rubrique de Cracovie indiquait par avance que le récit de ce fait nous paraissait controuvé et que l'assemblée assez nombreuse devant laquelle il avait été raconté, semblait avoir été dupe d'une mystification. Nous venons de recevoir des renseignemens positifs d'après lesquels il ne nous est plus permis de douter de la vérité. La personne sur laquelle l'opération a été faite est M. d'Or, négociant à Metz; l'habile chirurgien est M. Williaume, chef de l'hôpital militaire de la même ville; nous rendons cet hommage à la vérité avec d'autant plus de plaisir, que M. Williaume, dans bien des circonstances, appelé à Luxembourg pour traiter des maladies d'un caractère très-grave, y a laissé des souvenirs très-honorables par sa science, sa dextérité et ses procédés pleins de délicatesse envers ses confrères belges.

— Par circulaire du 18 de ce mois, S. Exc. le conseiller-d'état, gouverneur du Grand-Duché, rappelle aux administrateurs des villes et communes que la chose concerne, l'obligation de rendre compte de l'exécution de l'ordonnance des états-députés, du 20 avril dernier, laquelle ouvre une collecte générale, dans le Grand-Duché, au profit des habitans de la Gueldre qui ont été victimes des inondations du mois de février.

— Le Mémorial administratif du Grand-Duché vient de publier le programme des cours qui seront donnés à l'athénée de Luxembourg, pendant l'année scolaire de 1827 à 1828. Ce programme est terminé par les observations suivantes: « Il est libre à ceux qui ne veulent point étudier les langues anciennes de se faire inscrire pour un ou plusieurs cours de sciences ou des langues modernes.

» Le pensionnat de l'athénée est sous la direction de M. le professeur Noël, auquel on peut s'adresser par lettres affranchies pour avoir le prospectus.

» On peut se procurer le *Programme des cours* de l'athénée chez M. *Schmit-Brück*, imprimeur à Luxembourg.

» La rentrée aura lieu le 1er du mois d'octobre.

» Les examens pour les élèves qui désirent être nouvellement admis, se tiendront mardi, 2 octobre, à neuf heures du matin; samedi, 6 octobre, à trois heures de relevée; et samedi, 13 octobre, à la même heure.

» Passé ce délai, il n'y aura plus d'admission sans une décision spéciale du bureau de l'administration.

» Les élèves ne seront reçus dans les classes respectives qu'en représentant leur billet d'inscription, pour l'obtention duquel ils auront à payer, le premier semestre: 1° le minerval montant à 5 fl.; 2° les frais de chauffage évalués à 1 fl.; 3° ceux de balayage montant à 40 c.; 4° la rétribution des maîtres d'études montant à 6 florins; 5° les frais d'éclairage évalués à 1 florin. Total, 13 fl. 40 c.

» Les deux derniers articles sont dus seulement par les élèves des 6e, 5e, 4e et 3e classes, et doivent être acquittés comme les autres frais, en prenant inscription, sauf à rembourser plus tard aux élèves dispensés de suivre les silences, ce qu'ils auraient dû payer pour ces silences, outre le florin de surveillance. »

— On a rencontré récemment, à plusieurs reprises, sur les grandes routes, des diligences portant sur l'impériale jusqu'à six voyageurs; c'est un abus qui peut entraîner les plus grands dangers; les réglemens obligent les entrepreneurs de voitures publiques à fournir des voitures supplémentaires aux voyageurs qui ne peuvent trouver place dans l'intérieur des diligences.

— Dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, entre une et deux heures du matin, trois guérites placées sur le bord des glacis, en avant des forts Saint-Charles, Sainte-Marie et Rheinsheim, ont été culbutées dans les fossés; cet acte d'extravagance ne peut être attribué qu'à des malveillans qui ont oublié au cabaret l'heure de la retraite et se sont vengés sur des guérites, du désagrément de passer la nuit à la belle étoile.

— Les voyageurs admirent, dans la vallée de Steinsel, un bâtiment nouvellement construit; c'est la maison d'école de ce village, d'une architecture à la fois élégante et simple. Placée sur un coteau qui domine toute la plaine, en même temps à l'abri du vent du nord, cette maison, par son exposition seule garantirait aux enfans la jouissance d'un air pur, si d'ailleurs l'étendue de la salle d'école et l'élévation de son plafond ne témoignaient pas en faveur des précautions prises pour la santé des élèves; précautions si négligées dans un grand nombre de villages. Le sieur Mathieu, instituteur de Steinsel, fait aux étrangers les honneurs de sa belle salle avec une politesse d'autant plus bienveillante et empressée, qu'il paraît s'enorgueillir de jouir bientôt de l'avantage d'un si beau local, dont une partie, celle qui regarde le village, est destinée à son logement particulier. On assure que la commune a présenté au gouvernement la demande d'un subside pour l'acquisition du mobilier nécessaire à cet établissement; ce vœu ne peut manquer d'être accueilli en faveur des efforts et des sacrifices que le bâtiment a coûtés. Nous ne connaissons qu'une salle d'école dans le district de Luxembourg capable de rivaliser avec celle de Steinsel, c'est celle de Sandweiler. Quel exemple donné par des villages à la capitale du Grand-Duché!

— M. Leroi, curé de Virton, vient de donner un exemple digne d'être rendu public. Madame Périnet, dont nous avons annoncé le suicide dans notre dernier numéro, avait contracté des dettes pour environ quatre cents francs, et qui paraît s'être crue dans l'impossibilité de faire honneur à ses affaires. M. le curé ne vit dans l'acte de cette malheureuse que l'effet d'une maladie mentale, et n'hésita pas à rendre au corps les honneurs funèbres. Cette femme est étrangère, et n'a de parens ni à Virton, ni dans les environs. On peut croire que ce digne curé eût encore moins hésité à faire cet acte de charité, si le refus de sépulture avait pu affliger une famille qui se serait trouvée sur les lieux.

— L'emploi du bleu-souchon ou prussiate de fer, remplaçant l'indigo pour la teinture des draps, est d'une telle importance pour l'industrie, que l'on avait pu concevoir quelques doutes sur l'efficacité de cette découverte, jusqu'à ce qu'elle fût démontrée par l'expérience. Pour mettre chacun à même de juger la qualité de ses produits, M. Souchon vient d'établir un dépôt de ses draps bleus chez MM. Lelièvre et Despallières, rue Coquillère, à l'enseigne du Masque de Fer, à Paris.

— On lit dans la *Revue quotidienne* du Grand-Duché, l'annonce suivante: — 1er *avril* 1860; on vient de mettre en vente, chez Lamort, fils aîné, imprimeur-libraire, place Guillaume, vis-à-vis l'hôtel de ville, un nouveau Dictionnaire polyglotte des dialectes de la langue nationale luxembourgeoise; ouvrage posthume du révérend P. A., ancien président de la société des bonnes lettres; six gros volumes in-4°, papier vélin superfin; prix: 3 florins. On trouve chez le même libraire, 1° Poème philosophique sur l'esprit du temps, traduit en latin macaronique, par le même auteur, précédé d'une dissertation sur l'inutilité de l'étude des langues grecque et hébraïque; 2° Kant terrassé, ou Réfutation critique du système de ce philosophe, suivie d'un Essai politique sur la nécessité de réformer les officialités établies par la convention de 1827, entre les Pays-Bas et le saint-siége; ouvrage écrit en idiome du plat-pays, par le révérend P. A., revu, corrigé et augmenté par feu M....., doyen de Be.....f. Ces deux derniers livres sont sans prix.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 20 septembre, Nicolas Bauer; le 21, Jacques-Nicolas Kohn; le 22, Marguerite Rollinger; le 23, Pierre Klein; le 24, Marguerite Scheubly; le 25, Marguerite-Françoise Lund et Marie-Jeanne Missy.

Mariages: Le 20 septembre, Jean-Louis Geibel, commis-négociant, avec Marie-Anne Meyer; et Jean Blum, premier commis à la régence, avec Monique Schou.

Décès: Le 21 septembre, Théodore Schilling, âgé de 10 ans; le 26, Michel Kayser, âgé de 24 ans, célibataire.

MÉLANGES.

INDUSTRIE. — Forges françaises.

Les considérations qui suivent, extraites d'une feuille française, nous ont paru devoir être d'un grand intérêt pour les maîtres de forges de notre pays. Elles acquerront à leurs yeux d'autant plus d'importance, qu'ils n'ignorent pas combien le gouvernement qui nous régit met de sollicitude à relever les exploitations métallurgiques, par l'ouverture de nouvelles communications intérieures, par la recherche des substances fossiles nécessaires à l'alimentation des usines, et sur-tout par l'établissement du canal dont la société luxembourgeoise va bientôt commencer les travaux.

« Les richesses de la France, si elles étaient exploitées, pourraient suffire à tous les besoins de sa consommation et au-delà. C'est pour encourager ces exploitations que la loi sur les douanes, du 27 juillet 1822, a imposé des droits considérables sur l'entrée des fers étrangers. Cette mesure a mis en présence, des intérêts hostiles qu'il est mal aisé de concilier. Il s'agit de mettre d'accord les propriétaires de forges avec les diverses